

# Colloque

# LES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

Organisé par SDIE et OBM, Université Paris-Est Créteil CREDOF. Université Paris-Ouest Nanterre la Défense

En partenariat avec : CERSA, Université Panthéon-Assas et CNRS CERDHAP, Université Pierre Mendès-France CRDP, Université Paris-Ouest Nanterre la Défense

Jeudi 26 janvier 2012 (13h30 - 18h) Vendredi 27 janvier 2012 (9h - 18h)

# Palais du Luxembourg Paris

Inscription gratuite et obligatoire Participation au déjeuner (15€) colloque.droitsdesdetenus@u-pec.fr

Une pièce d'identité est exigée pour entrer au Palais du Luxembourg







### LES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

#### **JEUDI 26 JANVIER**

#### Salle Gaston Monnerville

13h30 Accueil des participants14h Allocutions d'ouverture

#### LE NOUVEAU DROIT PÉNITENTIAIRE

Sous la présidence de Jean-Louis NADAL, Ancien Procureur Général près la Cour de cassation

14h30 Introduction

Le cadre de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, Sabine BOUSSARD, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

15h Fondements

Le principe de dignité, socle des droits fondamentaux de la personne détenue, Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense et Stéphane de la ROSA, Professeur à l'Université de Valenciennes

Le sens de la peine, *Claudia GHICA-LEMARCHAND*, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

Discutant : *Guillaume PINEY*, Directeur des services pénitentiaires, ancien DSPIP des Bouches du Rhône

16h Débat et pause

16h30 Évolutions

Les droits de la personne retenue, prévenue ou condamnée, *Pierre EGEA*, Professeur à l'Université Toulouse I

Les droits et les devoirs de la personne détenue : les nouvelles contraintes du droit de la responsabilité, *Louis PERDRIX*, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

Le juge administratif, juge du service public pénitentiaire, *Mattias GUYOMAR*, Conseiller d'État

## LES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

# VENDREDI 27 JANVIER Salle Georges Clémenceau

#### LA CONSÉCRATION DES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

Sous la présidence de Jacques CHEVALLIER, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, directeur du CERSA

9h La protection des personnes

Les régimes de détention et l'individualisation du parcours de détention, Béatrice PASTRE-BELDA, Maître de conférences à l'Université Montpellier I

Discutant : *Julien MOREL-d'ARLEUX*, Directeur de la maison d'arrêt de Lyon Corbas

L'accès aux soins ou les droits du détenu malade, *Anne DEBET*, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil et *Hélène LANSADE*, Médecin inspecteur de santé publique à l'ARS de Provence-Alpes-Côtes d'Azur

10h30 Débat et pause

11h La protection des relations sociales

Le détenu citoyen, *Francesco MARTUCCI*, Professeur à l'Université de Strasbourg Le détenu travailleur, *Philippe AUVERGNON*, Directeur de recherche au CNRS

Discutant : *Philippe COMBETTES*, Sous-directeur à la Direction de l'Administration pénitentiaire (direction PMJ)

12h30 Déjeuner

#### L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE DÉTENUE

Sous la présidence d'Anne LEVADE, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

14h Les garanties juridictionnelles

La dé-juridictionnalisation de l'application des peines, *Martine HERZOG-EVANS*, Professeur à l'Université de Reims

Discutant : *Martine LEBRUN*, Présidente de l'Association nationale des juges de l'application des peines

La juridictionnalisation des mesures de l'administration pénitentiaire, *Delphine COSTA*, Professeur à l'Université d'Avignon

Discutant : Julien BOUCHER, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Rapporteur public

15h30 Débat et pause

15h45 Les garanties institutionnelles

Table ronde

Benoît NARBEY, chef de Mission à la CNDS

Jean-Marie DELARUE, Contrôleur général des lieux de privations de liberté

*Pierre COSTY*, Directeur adjoint de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille

Jeannette FAVRE, Présidente de l'UFRAMA

Modérateur : Anne LEVADE, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil

17h30 Clôture. **Bilan et perspectives de deux ans d'application de la loi pénitentiaire,**Jean-Charles Froment, Professeur à l'Université Pierre-Mendès France, directeur du CERDHAP

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 consacre, pour la première fois, dans un texte législatif français, « les droits et devoirs de la personne détenue ». La promotion législative des droits de la personne détenue était devenue indispensable en raison des engagements internationaux de la France et des nombreux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dénonçant les conditions de détention.

Deux ans après le vote de la loi pénitentiaire, l'organisation d'un colloque sur les droits de la personne détenue permettra de confronter les analyses des principaux artisans de la réforme et de ceux qui doivent la mettre en œuvre : parlementaires, membres du gouvernement, personnels de l'administration pénitentiaire, magistrats, avocats, universitaires, etc.

Les débats seront articulés en trois volets : le nouveau droit pénitentiaire, la consécration des droits de la personne détenue, l'effectivité des droits de la personne détenue.

#### Comité scientifique :

Sabine Boussard, Professeur à la faculté de droit de l'UPEC

Jean-Charles Froment, Professeur à la faculté de droit de l'UPMF

Claudia Ghica-Lemarchand, Maître de conférences à la faculté de droit de l'UPEC

Francesco Martucci, Professeur à la faculté de droit de Strasbourg

Béatrice Pastre-Belda, Maître de conférences à la faculté de droit de Montpellier

Les actes du colloque feront l'objet d'une publication par les Éditions Dalloz





Réalisé avec le soutien de la Mission de Recherche Droit et Justice et l'Université Paris-Est Créteil

